

Le canard du fleuve

Émeraude des Rives-Phase 1 BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

Vol. :7

No.3

Mars 2019

En attendant la chaleur ...

Devant le dur hiver qui semble ne plus finir, il faut se donner de l'espoir en rappelant que l'assemblée générale aura lieu le mercredi premier mai 2019.

Conformément à l'Acte de copropriété, les copropriétaires peuvent inscrire un ou des sujets touchant la copropriété devant être débattus. Vous êtes donc invités à y réfléchir d'ici ce moment. Également, il appartient à l'assemblée d'élire annuellement les trois administrateurs responsables de la gouvernance de la copropriété. C'est un service essentiel apprécié. Suite au départ de Louise Marchildon, il y a déjà un poste d'administrateur à combler. Avis aux personnes intéressées.

Alerte incendie

Dernièrement, nous avons vécu une alerte incendie indiquant l'évacuation immédiate de l'édifice... Nous n'avons pas gagné la médaille de la rapidité parce que c'était probablement l'heure du souper et que les patates étaient au feu...

Nous n'avons pas naturellement le réflexe de nous précipiter dans les escaliers surtout que les ascenseurs se sont arrêtées automatiquement.

Depuis des années de vie communautaire (29 ans), la majorité des alertes incendie étaient fausses, sans conséquences ou un exercice. Le type d'édifice que nous habitons est à l'épreuve du feu et sécuritaire mais **ne nous dispense pas** de répondre rapidement aux alertes incendie.

Avant qu'une véritable catastrophe arrive, il faut vraiment être attentifs aux consignes suivantes. D'abord, l'édifice, depuis 2018, est directement relié à une centrale d'alarme qui appelle immédiatement le service des incendies de Repentigny. Dorénavant, s'il y a trop de fausses alertes, nous serons facturés en conséquence.

Lorsque l'alarme est déclenchée dans les corridors, c'est un des détecteurs situé dans un appartement ou dans des lieux stratégiques de l'édifice qui déclenche l'alarme dans l'édifice **et à la centrale d'alarme**. À ce moment-là, le détecteur allume, au tableau de contrôle de l'édifice situé dans le hall d'entrée, une lumière rouge dans le tableau indiquant à quel **étage** est situé l'alerte. (Le tableau n'indique pas l'appartement). Il est important de constater que le détecteur a aussi une lumière rouge qui s'allume parce que dans les appartements privés seul le copropriétaire peut vérifier si la lumière est allumée sur un des détecteurs. Dans les corridors et les lieux stratégiques il appartient au concierge et aux administrateurs de trouver le détecteur.

Dans le cas d'un déclenchement provenant de votre condo, il faut d'abord contrôler, si c'est possible, le début d'incendie, sinon vous évacuez immédiatement et vous informez le concierge au 514-561-9499 en lui indiquant le numéro du condo pour faciliter la recherche. (NB. Il y a un déclencheur manuel d'alarme incendie à chaque porte donnant sur un escalier de secours dans tout l'édifice.) Dans le cas où les personnes sont absentes ou blessées et incapables d'évacuer, les pompiers vont ouvrir rapidement.

Les personnes qui sont à mobilité réduite doivent informer l'administration qui mettra leur nom sur une liste destinée aux pompiers.

Il est important de se réfugier dans un lieu sécuritaire tout en aidant les personnes qui ont besoin d'un coup de main.

Lors de la dernière alerte, il a fallu attendre les pompiers pour avoir l'autorisation de regagner nos condos parce que nous ne retrouvions pas le détecteur allumé qui était dans un condo; le concierge n'ayant pas été informé.

Chaque fois que l'alarme incendie est déclenchée, il est primordial de trouver le détecteur impliqué afin de s'assurer qu'il n'y a personne en danger et il appartient à chacun d'assurer sa sécurité.

Merci de votre collaboration.

Lors du prochain numéro, on reparlera des toilettes CRANE et des broyeurs.